



## **Comptabilisation, vérification et rapports financiers**

---

### **PRATIQUE RECOMMANDÉE PAR LA GFOA**

ÉLABORATION DES RAPPORTS PUBLICS (MAI 2003)

#### **Contexte**

La portée des rapports financiers présentés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus (PCGR) est vaste et les données contenues dans ces rapports sont généralement très détaillées. Des présentations exhaustives et détaillées sont nécessaires pour répondre aux besoins des décideurs et pour démontrer que l'information est conforme aux exigences légales des organismes de surveillance, entre autres. Les rapports financiers annuels préparés en conformité avec les PCGR sont essentiels si les gouvernements souhaitent démontrer qu'ils rendent des comptes à leurs citoyens. Malheureusement, la perspective globale et le niveau de détail d'un grand nombre de rapports peuvent confondre ou décourager les personnes qui ne sont pas familières avec les rapports comptables et financiers.

#### **Recommandation**

La GFOA a longtemps encouragé tous les gouvernements à produire un rapport financier annuel complet en conformité avec les PCGR. La GFOA encourage également les gouvernements à ajouter à leur rapport financier annuel des rapports plus simples et accessibles, conçus pour aider ceux qui nécessitent ou désirent un aperçu moins détaillé des activités financières d'un gouvernement. De tels rapports peuvent consister en des présentations globales ou consolidées, ou être publiés dans divers autres formats. Afin qu'il soient plus efficaces, la GFOA recommande que les rapports publics possèdent les caractéristiques suivantes :

1. Le rapport public doit être émis en temps opportun, au plus tard six mois après la fin de l'exercice, afin que l'information qu'il contient soit encore pertinente.
2. La portée du rapport public doit être clairement indiquée.
3. Le rapport public doit mentionner l'existence du rapport financier annuel complet pour les lecteurs qui désirent obtenir des informations plus détaillées.
4. Le rapport public doit attirer et maintenir l'intérêt des lecteurs, présenter les renseignements financiers de façon accessible et l'information dans un format convivial et facile à lire, et être rédigé dans un style clair et concis.
5. Le rapport public doit éviter le jargon technique afin de répondre aux besoins du grand public, et le message du rapport doit être véhiculé, au besoin, par des photographies, des diagrammes ou des schémas.

6. Des descriptions doivent être utilisées, au besoin, pour mettre en évidence ou expliquer des éléments particulièrement importants.
7. Des données comparatives doivent être utilisées de façon constructive pour aider à déterminer les tendances utiles dans l'interprétation des données financières.

8. Les rapports publics doivent être distribués en nombre suffisant et de façon appropriée aux lecteurs visés (p. ex. des encarts dans des journaux ou des magazines, des rapports-échantillons offerts aux bibliothèques et aux bureaux de professionnels).
9. Les rédacteurs du rapport public doivent faire preuve de créativité.
10. Les lecteurs des rapports publics doivent être invités à émettre des commentaires.
11. Par-dessus tout, le rapport public doit faire preuve de crédibilité auprès de ses lecteurs en présentant de l'information d'une façon équilibrée et objective.

### **Références**

- *Criteria for Popular Annual Financial Reporting Awards Program* (Programme des prix de distinction de la GFOA, Centre des services techniques de la GFOA).
- *GAAFR Review* (bulletin d'abonnement de la GFOA).
- GAUTHIER, Stephen J. *An Elected Official's Guide to Financial Reporting*, **GFOA**, 1995.
- GAUTHIER, Stephen J. *Governmental Accounting, Auditing and Financial Reporting (GAAFR)*, GFOA.

X:\GVQ\GVQ-0368\À réviser\PreparingPopularReports\_000-f.doc